

Parc national de Port Cros

Objectif 1.III Adapter la fréquentation aux capacités et au caractère des coeurs

Les impacts liés aux pics estivaux de fréquentation constituent l'une des principales **menaces sur l'intégrité des patrimoines naturels et du caractère des îles.**

La capacité de charge correspond au seuil de fréquentation au-delà duquel on observe des impacts environnementaux, parfois irréversibles, ainsi qu'une altération de la qualité générale d'accueil, par la saturation des infrastructures et des équipements.

[...]

2 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
<p>1.III.1 Définir collectivement la capacité de charge de chaque île, sur terre et sur mer.</p> <p>La définition collective de la capacité de charge vise à l'appropriation de ce concept par l'ensemble des acteurs et de la nécessité de maîtriser la fréquentation, pour éviter une dégradation irréversible des patrimoines, une altération du caractère et une perte de la qualité d'accueil. L'association du conseil scientifique à cette démarche vise à objectiver les discussions et analyses autour des impacts avérés ou potentiels des pics de fréquentation.</p> <p>Si, de prime abord, il peut sembler logique d'étudier la capacité de charge au seul regard de paramètres environnementaux, les premières réflexions initiées sur l'île de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination de la démarche • Création et animation d'un groupe de travail avec l'ensemble des parties prenantes • Définition concertée des indicateurs • Collecte des données • Évaluation annuelle des seuils des indicateurs • Propositions de mesures au conseil d'administration pour adapter la fréquentation aux capacités des sites 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien de la démarche • Contribution au groupe de travail • Transmission de données 	<ul style="list-style-type: none"> • Compagnies maritimes • Associations de plaisanciers • Habitants • Associations de commerçants • Partenaires scientifiques • OT, CCI • PTP, TPM • SDIS

Parc national de Port Cros

Port-Cros, montrent l'intérêt d'élargir le champ d'étude au maintien du caractère des coeurs, à la préservation des

ressources, au respect des capacités physiques des sites, au maintien de la qualité des services proposés, etc.

L'élargissement du champ d'étude facilite la définition de seuils de fréquentation

acceptables, favorise leur appropriation par les acteurs en complétant les données issues des seuls paramètres environnementaux.

La réflexion collective doit conduire à adapter les flux de fréquentation et les activités (nature, intensité, fréquence, répartition...) au regard de leurs impacts sur :

- l'environnement (dégradation des habitats, piétinement, dérangement, etc.)

- le caractère des lieux (naturalité, calme, etc.)

- **la qualité des services (accueil, information, sécurité notamment vis à vis du risque incendie** ou de la baignade dans les zones de mouillages denses...)

- les ressources (disponibilité en eau, énergie,...)

- l'acceptabilité sociale et économique (dimensionnement des

Parc national de Port Cros

infrastructures et coût des services pour l'eau, les déchets, etc.).

Une première étape portera sur l'identification collective de ces impacts et le choix des indicateurs à retenir. Les données de fréquentation récoltées sur les îles de Port-Cros et

Porquerolles depuis 2003 (Observatoire Bount'îles) et les premières réflexions initiées sur des

indicateurs à Port-Cros, permettront d'alimenter les discussions.

Cette étape de définition sera suivie par la collecte de données pour renseigner et suivre l'évolution des indicateurs retenus.

Sur cette base, des seuils de fréquentation acceptables seront déterminés pour chaque indicateur afin d'en déduire une « fourchette » de fréquentation globale optimale.

Les mesures techniques nécessaires seront ensuite identifiées et mises en oeuvre pour ajuster la fréquentation aux seuils ainsi définis.

La réflexion sera appliquée dans un premier temps à la capacité de charge relative aux passagers des navettes et des plaisanciers, en visant la définition des indicateurs et la collecte des premières données en 2015, pour une mise en oeuvre des premières

Parc national de Port Cros

mesures dès 2017			
Le travail sur la capacité de charge pour les plongeurs et pour les cyclistes sera engagée dans un second temps.			
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4734

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-13 00:18